



## Bulletin Interne de l'Association

Hiver 2014

### Edito

L'Assemblée Générale de l'ASPONA s'est tenue le samedi 11 octobre. Disposant du quorum nécessaire, elle a pu valablement statuer sur la révision des statuts et procéder au renouvellement du conseil d'administration. Le compte-rendu de réunion est joint en fin de bulletin.

Le dérèglement climatique se fait de plus en plus sentir. L'eau collectée par l'autoroute et non convenablement drainée ravine nos vallons. Un article en fin de bulletin dresse un état des lieux préoccupant pour le vallon de Bon Voyage et présente des propositions pour limiter ce phénomène.

### Parking des Sablettes à Menton

L'ASPONA a déposé un recours gracieux contre le permis de construire du parking. Notre argumentaire a été largement détaillé dans nos précédents bulletins et repris dans la presse, notamment dans l'article de Nice Matin du 8 décembre 2014. De plus amples informations peuvent être mises à la disposition des personnes adhérentes à l'ASPONA qui nous en feront la demande (par mail ou par courrier). Aucune réponse ne nous a été apportée à ce jour (17 décembre 2014) par la mairie.

### PSMV

L'ASPONA a déposé un recours gracieux contre l'arrêté de M le Préfet du 23 mai 2014 approuvant le PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Menton). Sans réponse à ce recours l'ASPONA a engagé un recours contentieux auprès du tribunal administratif. La Procédure est en cours. Nos arguments ont été présentés lors de la dernière Assemblée Générale et sont repris sur notre site WEB.

*Toute l'équipe de l'ASPONA souhaite à tous ses adhérents de bonnes fêtes de fin d'année.*

### DTA : Pour un réexamen de l'espace-enjeu de Menton Garavan



Dans sa contribution à la consultation publique sur les 10 ans d'application de la directive territoriale d'aménagement (DTA), l'Aspona déplore que la coulée verte de qualité descendant jusqu'à la mer n'ait pas été classée en coupure d'urbanisation par la DTA et que la DTA fasse obstacle à l'application de la Loi Littoral qui aurait permis de qualifier la zone en espace remarquable maritime. Elle partage l'analyse des services de l'Etat selon laquelle le projet d'hôtel Cinq Etoiles n'a fait l'objet d'aucune réflexion d'ensemble quant à sa conception et quant à ses « relations privilégiées avec le littoral ».

Pour toutes ces raisons, l'ASPONA demande aux services de l'Etat que l'espace-enjeu de Menton Garavan fasse l'objet d'un réexamen. D'autres points sont évoqués, notamment ceux qui s'attachent à la première orientation de la DTA relative à la préservation et la valorisation de l'environnement. L'ensemble du texte est disponible sur le site Web de l'association